

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU 1er Tournoi Blitz Saint Just En Chaussée

Article 1 : Présentation

Club organisateur : [Les Tours Infernales](#)

Nom du tournoi : [1er Tournoi Blitz de Saint Just](#)

Date : [Dimanche 22 Juin 2025](#)

Lieu : [Centre socio-culturel \(Rue Foch\) de Saint Just en Chaussée.](#)

Le tournoi est homologué FIDE n° FFE 66984 : [prise en compte Elo FIDE](#)
Ouvert à tous les licenciés A ou B. La licence peut être prise sur place.

Article 2 : Règles et Appariements

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (93^{ème} Congrès de Chennai, entrée en vigueur le 01 Janvier 2023).

L'article A.5, du chapitre 2.1 s'applique pour l'intégralité du tournoi.

Les appariements se font au système suisse accéléré sur 2 rondes puis au système suisse, sans protection de club ou de famille.

Seront appariés à la 1ère ronde, tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : Cadence

Cadence : 03 minutes + 2 secondes par coup.

Article 4 : Horaires

Voici les horaires approximatifs des rondes

POINTAGE (12h30-13h15)
R1 : 13h30
R2 : 13h45
R3 : 14h00
R4 : 14h15
R5 : 14h30
R6 : 14h45
PAUSE (15h-15h30)
R7 : 15h30
R8 : 15h45
R9 : 16h00
R10 : 16h15
R11 : 16h30
R12 : 16h45
R13 : 17h00
REMISE DES PRIX : 17h30

Les rondes reprendront env. 5 minutes après la fin de la ronde en cours

Remise des prix 10 minutes après la ronde 13 « prévoir 17h00 »

Vérification des licences : [Dimanche 22 juin de 13h00 à 13h25.](#)

Clôture des inscriptions : [Dimanche 22 juin à 13h15](#)

Article 5 : Droits d'inscriptions

Adultes : 10 € jusqu'au 21/06 , 12 € pour les inscriptions sur place.

Jeunes : 10 € jusqu'au 21/06 , 12 € pour les inscriptions sur place.

Le montant total des prix est au minimum de 300 euros.

La liste des prix sera affichée et disponible auprès de l'arbitre après la ronde 7.

La cérémonie de remise des prix est prévue 15 minutes après la fin de la dernière ronde.

La présence du joueur ayant reçu un prix est obligatoire.

Les prix du classement général sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Article 6 : Classement

Le départage des ex aequo :

- 1- Buchholz médian,
- 2- Buchholz
- 3- Performance

Article 7 : Forfaits

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre principal au 06 85 36 08 99, en précisant nom et prénom.

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme joueur ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

L'aire de jeu comprend la zone de jeu + les toilettes + l'espace fumeur + la buvette.

Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné.

Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints et non porté sur soi pendant toute la durée de la partie, un téléphone qui émet un son ou son utilisation entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Article 11 : Arbitre Principal

M Bachir Chellili, Arbitre Fédéral Open 1 agréé FIDE.

Article 12 : Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 13 : Les participants ou les parents des participants mineurs, les accompagnateurs, les spectateurs acceptent par avance que les photos prises lors de l'évènement peuvent être utilisées sur le site Internet du club organisateur ou dans la presse locale. Sauf avis contraire, l'inscription au tournoi vaut consentement en vertu du présent règlement intérieur. Toute personne souhaitant s'opposer à la diffusion de son image devra l'indiquer expressément (conformément à l'article 9 du Code Civil sur le droit au respect de la vie privée/droit d'image)

Article 14 : Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur. Les joueurs s'engagent à respecter la Charte des joueurs de la FFE.

L'arbitre Principal :

Signé Bachir Chellili

L'organisateur :

Signé Gervais Maupin